

Taxe Covid sur les mutuelles : vers une hausse du prix des contrats pour les assurés ?

Le gouvernement ne cesse de le répéter : les impôts n'augmenteront pas pour les ménages français pour permettre au gouvernement de payer la dette laissée par la pandémie de la Covid-19. Mais s'il n'augmente pas directement les impôts, ce sont d'autres hausses qui vont se répercuter sur le budget des ménages ce qui reviendra finalement au même.

La « taxe Covid » sur les mutuelles va impacter les contrats

Les mutuelles ont grandement épargné durant le confinement : certaines prestations, comme la télémedecine, ont été prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie tandis que les cabinets médicaux ont été désertés, tout comme les urgences, à cause de la peur de la pandémie et l'interdiction de sortir. Un pactole que le gouvernement compte bien récupérer en partie.

Pour ce faire, il a décidé d'inventer une nouvelle « taxe Covid » : annoncée le 3 septembre 2020, à l'occasion de la présentation du vaste plan de relance, elle devrait rapporter 1,5 milliard d'euros à l'État, 1 milliard en 2021 puis 500 millions en 2022. Le gouvernement veut ainsi mobiliser les assurances, critiquées pour avoir beaucoup épargné et pour n'avoir pas été mises à contribution.

Car outre les dépenses de santé, les accidents routiers ont chuté et de nombreux assureurs ont annoncé qu'ils ne rembourseraient pas les pertes d'activité des professionnels, la pandémie n'étant pas incluse dans les clauses des contrats.

Une hausse importante des taxes sur les contrats santé

La Mutualité française, dans un communiqué de presse publié le 4 septembre 2020, critique le gouvernement pour cette décision. Elle estime, pour commencer, que « ce n'est qu'en 2021 que pourront se mesurer les impacts de cette crise sanitaire et de la crise économique redoutée ». Fixer aujourd'hui une imposition alors que l'impact réel de la crise sur les assureurs est inconnu serait risqué.

Mais, surtout, elle juge que l'augmentation de l'imposition sur les contrats va être très élevée « les contrats d'assurance santé seront taxés en 2021 à hauteur de 16,5%, soit une augmentation de la fiscalité sur les contrats santé de 18% ».

Cette hausse de la fiscalité pourrait bien, à terme, se répercuter sur les prix des contrats d'assurance de l'ensemble des ménages. De fait, sans le dire, le gouvernement aura bien augmenté la fiscalité des ménages, même si ce n'est pas directement.